

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage : 15 février 2024

Délibération N° 22-02-2024 / N°24

Étaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 96

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoît François, Olivier Gallet Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hauteceur, Eric Caron

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Relevé d'Orientation Budgétaire 2024

La synthèse jointe en annexe est issue des débats budgétaires tenus en Commission Finances le 14 février 2024 et des choix proposés par cette dernière.

Pour rappelle la communauté de communes n'ayant pas de communes de 3500 habitants et plus, elle n'est pas tenue à l'obligation réglementaire de débattre des orientations budgétaires. Cependant, le choix a été fait depuis plusieurs années de tenir ce Débat qui permet de présenter les résultats de l'année N-1, de faire le point sur l'état de la dette et de préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Monsieur le Vice-Président détaille le support de présentation :

Dans le cadre du Relevé d'orientation budgétaire, je vous propose d'analyser les résultats 2023, faire un point sur notre endettement, vous présentez les grandes lignes budgétaires 2024 et l'évolution des effectifs 2024

Pour rappel nous gérons 8 budgets :

- 3 en développement économique
- 2 en assainissement
- 1 pour l'office de Tourisme
- 1 pour la Marpa
- 1 pour le Budget Principal

A compter de 2024, ce sera 10 budgets avec l'ajout des budgets Gémapi et Budget Zone activités de Haute Avesnes

En ce qui concerne l'année 2023, tout budget confondu, nous avons dépensé(sans les opérations d'ordre) 22 845 437,14€ et encaissé 23 509 971,53€ soit un résultat excédentaire pour 2023 + 663 835,06€.

A ce résultat s'ajoute les excédents des années antérieures + 8 527 189,35€

Soit un résultat global tout budget confondu au 31/12/2023 **de + 9 191 024,41€**

Il vous est présenté le détail budget par budget des prévisions (tableau en haut à gauche) et le détail des dépenses et recettes de l'année budget par budget ainsi que leurs résultats (tableau en haut à droite) le tableau du bas reprend les résultats antérieur c'est à dire les excédents ou les déficits des années antérieures à 2023 auxquels nous avons cumulé le résultat 2023

A titre d'exemple : Le budget Ecopolis avait une prévision de 3 051 677€ (tableau en haut à gauche), il a dépensé 249 051,46€ en 2023 et encaissé 82 624,44€ de recettes en 2023 soit un résultat déficitaire de 166 427,02€ (tableau en haut à droite) soit (tableau en bas) un résultat global au 31/12/2023 de - 2 141 245,61€ c'est à dire le résultat 2023(-166 427,02€) cumulé au résultat des années antérieurs (- 1 974 818,59€)

Le détail par chapitre pour chacun des 8 budgets des dépenses de fonctionnement (page 5) des recettes de fonctionnement (page 6).

En matière de dépenses de fonctionnement, (page 5) le poste qui nous coûte le plus cher est celui des charges de gestion courante (chap. 65) qui représente 28,80 % de nos dépenses soit la somme de 5 973 033,16€. C'est dans ce chapitre que sont enregistrées les dépenses des ordures ménagères et les contributions aux syndicats de gestion des SAGE

En matière de recettes de fonctionnement (page 6), le chap 731 fiscalité locale représente 25,45 % de nos recettes. Depuis le passage à la M57, le chapitre 73 a été subdivisé en 2 chapitres : 73 et 731.

Suite à la demande de la commission finances, vous trouverez en page 7 l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement depuis 2018 du budget principal. Nos dépenses ont progressé de

3,1 % quand nos recettes ont progressé de 4,8 % . Nous permettant d'avoir de 8,34 %

Le détail par chapitre pour chacun des 8 budgets des dépenses d'investissement (page 8) des recettes d'investissement (page 9). En matière de dépenses d'investissement (page 8), le chap 23 constructions en cours représente 41,01 % de nos dépenses globales d'investissement en 2023. Ce qui montre notre dynamisme en matière d'investissement dont les grands travaux ont été portés par Clairefontaine qui représentent 1 500 000€ de dépenses de travaux et l'assainissement collectif 2 240 950€ sur 5 562 976€. Nous verrons le détail page 10 En matière de recettes d'investissement (page 9), le poste le plus important en 2023 a été l'emprunt avec 1 036 483€ soit 16,90 % de nos recettes portées par le Spac

Le détail des investissements pour le budget principal, Ecopolis et l'assainissement collectif en 2032 représente une somme de 5 562 976€ dont 3 225 293€ pour le budget principal, vous avez le détail des investissements services par services dont 96 732,21€ pour la zone d'activités Ecopolis qui correspond à l'aménagement du rond-point devant Mademoiselle Dessert dont 2 240 950€ pour l'assainissement collectif dont les dépenses les plus importantes ont eu lieu sur Izel les Hameaux et la commune de Duisans (ex CCPV).

En ce qui concerne le poids de la dette sur les budgets concernés :

Nous avons 24 prêts et 75 conventions d'avance remboursable avec l'agence de l'eau pour l'assainissement. Pour l'assainissement collectif, aujourd'hui, il nous reste 10 147 340€ de capital à rembourser et pour 2023 nous avons une annuité de 755 644€. En 2024, le budget assainissement collectif s'allégera de 3 423.72€ correspondant au dernier remboursement pour Pas en Artois (3 423,72€).

En ce qui concerne le budget principal, en 2024, il supportera le remboursement du prêt relais de 1 000 000€ pour Clairefontaine et paiera la dernière annuité de 60 755,45€ pour le bâtiment Ecopolis et 29 595,67€ pour les terrains Adinfer. Le budget principal s'allège donc d'une annuité de 90 371€

En ce qui concerne la dette d'écopolis, elle se termine en 2027

Dans le cadre des orientations budgétaires à tenir pour 2024, nous allons tenir compte de l'ensemble des critères, indicateurs et évolutions à attendre en 2024 dont nous avons tenu compte pour établir les budgets 2024

En ce qui concerne la projection du budget de l'assainissement non collectif, le montant global devrait avoisiner les 649 162€ de dépenses et 1 203 180€ de recettes

En fonctionnement, nous avons prévu une subvention du budget principal de 100 000€ , une recette liée à la redevance et au majoration de 107 500€, une recette de 136 800€ liée au contrôle systématique (7 600 contrôles à 18€) ainsi qu'un remboursement du budget assainissement collectif de 28 680€ car un agent du Spac effectue les contrôles de branchement et l'entretien des stations en cas d'absence de l'agent du Spac

En investissement, nous avons inscrit la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de réseaux d'assainissement autonome pour 347 160€ financé par la subvention de l'agence de l'eau (197 165€) et les particuliers (149 995€)

Pour le budget assainissement collectif, Vous avez la projection de l'ensemble des travaux qui seront à réaliser en 2024. Il est encore trop tôt pour vous donner les données chiffrées.

Nous prévoyons d'organiser une Clect le 21 mars 2024 pour que vous puissiez inscrire les reversements d'attributions de compensations dans vos budgets

En ce qui concerne le budget de la Marpa qui s'équilibre à la somme de 669 237€. Grâce à la négociation avec le conseil départemental nous avons pu augmenter nos loyers et les charges. Pour 2024, les loyers suivront la variation de l'IRL = + 3,5 %

Pour le budget de L'office de Tourisme il avoisinera les 121 500€. Ce budget de l'office de Tourisme ainsi que la cotisation à la SPL Ce budget ne tire que peu de recettes liées au service (1 200€) une subvention du budget principal est nécessaire à hauteur de 117 010€

Les budgets liés au développement économique, sont au nombre de 4.

En 1^{er} le budget de la zone d'activités de la Bellevue, c'est un budget de stock dans lequel on inscrit le stock des terrains restant à vendre ainsi que des dépenses liées à l'éclairage de la zone et des frais d'étude pour réaliser le bornage en cas de vente.

C'est un budget de 180 606€

En 2nd vous avez le budget du bâtiment relais de la zone d'activités de la Bellevue, ce budget de 70 121€ est alimenté par les loyers à hauteur de 26 600€ qui nous permettent de couvrir pour partie les charges du bâtiment liés à l'eau, l'électricité, les impôts foncier

Le projet de budget Ecopolis est de 3 777 616€. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt pour l'extension sud, les charges et recettes bâtiment de la PMS et le bâtiment relais dont le détail par activités est repris dans le tableau.

Pour 2024, nous prévoyons la réalisation des travaux de la façade du bâtiment de la PMS pour 702 605€ (3^{ème} colonne dans le tableau),

Ce budget est déficitaire de 2 874 138€ qui devra être couvert par une subvention du budget principal

Le budget de la ZAE de Haute Avesnes est un nouveau budget : le budget de la Zone d'activité de Haute Avesnes estimé à 1 888 991€. Ce budget comprend la reprise des achats de terrains (584 772€) fait par le budget principal et les travaux 1 326 218€

Les recettes sont issues d'un emprunt de 1 301 100€ (à réduire si nous obtenons la DETR) et les ventes de terrain estimées à 562 773€

Un nouveau budget en 2024 : le budget Gémapi pour un montant de 2 092 398€. Ce budget comprend en investissement l'ensemble des acquisitions de terrains et travaux sur les communes qui se sont engagés dans la démarche. Ils sont financés par le solde des sommes perçues au titre de la Gémapi depuis 2018 par le budget principal soit 766 665€ et le reversement de la fiscalité Gémapi 2024 soit 286 217€

Il comprend également le reversement des attributions de compensation des communes pour 202 461€

En ce qui concerne le budget principal je vous propose d'étudier :

- 1/ la fiscalité ménage
 - 2/ la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - 3/ de vous détailler les grands projets d'investissement 2024
 - 4/ les charges de fonctionnement
- pour terminer par la présentation du projet de budget 2024

Sur la fiscalité ménage, nous n'avons plus de Taxe d'habitation sauf sur les résidences secondaires. La Taxe d'habitation est remplacée par une fraction de TVA. Il en est de même pour la CVAE qui disparaît et est remplacée par un versement d'une fraction de la TVA par l'État

Pour les impôts de taxe foncière bâtie, non bâtie et CFE nous avons fait une application des taux de 2023. Nous avons appliqué aux bases 2023, car les bases 2024 ne sont pas transmises, une variation de 3,9 %. Ce qui nous permet de retirer une recette fiscale de 8 028 112€ soit + 74 558€ par rapport à 2023.

L'évolution de la TEOM, pour 2024, nous n'avons pas connaissance du coût du service. Nous n'avons pu travailler que sur la variation de la TEOM par rapport à la variation des bases soit un produit fiscal supplémentaire à taux constant supplémentaire de 158 700€ par rapport à 2023.

En ce qui concerne les investissements 2024 pour une somme estimée de 4 672 000 €
nément avec un budget estimé de 19 993 000 €

Le budget d'investissement comprend :

- * reconduction du fonds de concours aux communes : 320 000 €
- * Aménagement d'un commerce en micro crèche
- * Clairefontaine : → solde des factures des travaux de la tranche 1
→ Aménagement de la salle de spectacle
→ Engagement de l'étude et 1ère plantation pour la renaturation du bois de Clairefontaine
- * Guichet unique de l'habitat : Maquette, mallette, profilés, échantillon
- * services techniques : création magasin de matériel
- * Poursuite des travaux de la Gendarmerie
- * Tiers lieux : acquisition de machines
- * acquisition de véhicules (tiers lieux itinérants, Guichet unique de l'habitat)

Le budget de fonctionnement comprend

- * augmentation des charges à caractères générales liées à l'inflation et à l'augmentation des coûts de l'énergie
- * étude sources et vallées,
- * fin de l'étude lecture publique
- * renouvellement subvention vélo et récupérateur eau pluie
- * poursuite de l'Opah
- * PCAET : - Subvention pour récupérateur eau de pluie
- lancement du marché de transport à la demande
- * Lancement du diagnostic Plan Alimentaire Territorial
- * 1ère action du Contrat local de santé
- * prestation de service pour lutter contre les frelons asiatiques
- * augmentation de la subvention accompagnée
- * maintien des taux de la fiscalité 2023

Le budget de fonctionnement comprendra la section de fonctionnement pour la somme de 19 993 576 € de dépenses soit un budget global de 24 672 794 €.

Conformément aux obligations du Rapport d'orientations budgétaires, il vous est présenté une évolution de la masse salariale avec la projection de la création de 3 postes et 4 postes temporaires.

Après différents échanges, les élus communautaires valident à l'unanimité le Relevé d'Orientation Budgétaire 2024.

Le Président

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/02/2024 et publication ou notification du 27/02/2024

Communes des Campes
Pas de C

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué